

a dit au cours du débat, et il n'est pas nécessaire de relever en détail les observations déjà faites sur les raisons pour lesquelles la caisse se trouve actuellement à ce point en danger que le ministre des Finances propose d'y affecter un crédit de 25 millions de dollars.

Le secrétaire parlementaire vient d'observer qu'il ne serait peut-être pas nécessaire d'utiliser même ce montant-là. La chose me surprend, étant donné que la caisse est maintenant épuisée dans la mesure prévue par le comité consultatif de l'assurance-chômage dans le rapport qu'il avait déposé le 3 mars 1961. Je dirai au secrétaire parlementaire qu'il est indûment optimiste. Je lui dirai aussi que ce montant de 25 millions de dollars ne suffira pas, et que la Commission d'assurance-chômage est elle-même d'avis que la somme envisagée par le ministre des Finances n'est pas suffisante.

Quand le secrétaire parlementaire aura l'occasion de vérifier ce qu'il en est, je lui demanderai s'il est bien vrai que la Commission d'assurance-chômage a réclamé un prêt de beaucoup supérieur à 25 millions de dollars. Sans doute, la Commission d'assurance-chômage pensait à l'observation qui figurait dans le rapport du comité consultatif pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1961. Dans le troisième paragraphe, qui se trouve à la troisième page du rapport, on relèvera l'observation suivante:

Le comité recommande cependant que le gouvernement garantisse la solvabilité de la caisse jusqu'au moment où l'on adoptera des amendements et où on les mettra en vigueur, afin de la remettre sur une base solide, et que toutes sommes requises à cette fin soient fournies sous forme de subventions. L'urgence d'une pareille action ressort des affirmations faites aux paragraphes 26 et 27 du rapport du surintendant adjoint de l'assurance et de l'actuaire principal.

Je n'ai pas ici le rapport du surintendant adjoint, mais, si je comprends bien, celui-ci a exposé, en effet—et l'actuaire principal l'a d'ailleurs confirmé—à la Commission d'assurance-chômage quelle serait probablement la situation à la fin de mars 1962, et à la fin de juin de la même année. Je voudrais bien savoir du secrétaire parlementaire, avant qu'on adopte le crédit s'il est exact que la Commission d'assurance-chômage elle-même a demandé un montant plus important que les 25 millions de dollars requis en vertu du crédit à l'étude.

D'après moi, il n'est pas sans importance que l'examen du crédit dont nous sommes saisis ait été d'abord piloté par le ministre du Travail, et qu'il le soit à présent par son secrétaire parlementaire. Bien entendu, je ne trouve rien à redire à ce que le secrétaire parlementaire assume cette fonction. Cependant, par le passé, n'a-t-on pas considéré l'initiative comme une mesure d'ordre financier? Lorsque des députés ont posé des ques-

tions, dans cette enceinte, au ministre du Travail sur le financement de la caisse, il les a toujours renvoyés au ministre des Finances. Pour confirmer mon assertion, il n'est que de parcourir le compte rendu des *Débats* que nous avons eus là-dessus depuis plus de quatre ans.

Et que faisons-nous maintenant? Nous tentons, au moyen d'un crédit supplémentaire, de regarnir une caisse qui a déjà contenu près d'un milliard de dollars, une caisse qui est constituée par le salariat et le patronat du Canada, et que viennent alimenter dans une moindre mesure, par l'entremise du gouvernement fédéral, les cotisations de l'ensemble des contribuables canadiens. Nous n'avons pas recours à un bill visant à modifier la loi sur l'assurance-chômage; nous intercalons un crédit dans le budget supplémentaire. Je n'entends pas répéter les critiques que les honorables vis-à-vis ont formulé sur cette façon de procéder. Je tiens tout bonnement à signaler la gravité de la situation: une caisse qui renfermait près d'un milliard de dollars en 1957, qui est descendue à près de 50 millions de dollars, a été dégarnie au point de ne contenir à présent qu'un peu moins de 100 millions de dollars, et le ministre des Finances juge maintenant qu'il faut la regarnir en y versant 25 millions de dollars.

Je sais de source sûre—il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'un porte-parole du gouvernement—que la Commission d'assurance-chômage a demandé au ministre des Finances un montant bien plus considérable que celui-là. Les bénéficiaires éventuels de la caisse, qui y contribuent, sont en droit d'être assurés que la caisse aura toujours un actif liquide. N'oublions pas que l'actif de la caisse s'élevait à un milliard de dollars, lequel montant avait été souscrit, non pas par le gouvernement du Canada, mais par deux groupes de contribuables canadiens. La situation, notamment en cas d'élections générales, risque de devenir encore plus dangereuse que celle qui existe à l'heure actuelle.

La façon dont le ministre a parlé de ce poste n'explique pas pourquoi la caisse se trouve en péril. Le ministre n'a pas nié que la caisse est tombée de 950 millions de dollars à son niveau actuel, par suite du nombre élevé de chômeurs au Canada qui, exerçant leurs droits contractuels, en ont retiré un moyen de subsistance, attestant ainsi, si tant est qu'il soit nécessaire de l'attester, de la gravité du chômage. Quelqu'un parle encore de «prophétie de malheur». Mais s'il y a bien quelque chose qui nous justifie, nous, de ce côté-ci de la Chambre, à nous plaindre de la façon dont le gouvernement s'est attaqué au problème du chômage, c'est bien que cette caisse, qui atteignait presque un milliard de dollars au moment où le gouvernement actuel est arrivé au